

Ouverture permanente le dimanche de deux cafétérias des résidences SONACOTRA - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur la demande d'ouverture permanente le dimanche de deux cafétérias situées dans des résidences SONACOTRA à Besançon :

- Résidence Trépillot, 12, rue des Saints Martin
- Résidence CNA, 82, avenue Georges Clemenceau.

Cette démarche a pour but de permettre aux nombreux résidents, souvent isolés, de trouver un lieu de rencontre et de convivialité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.